

## Formations en comptabilité

### Une construction locale sous contraintes

par Maïten Bel, Marie de Besses, Sylvie-Anne Mériot \*

*En comptabilité, la référence à l'emploi occupe peu de place dans la construction de l'offre locale de formation. Elle obéit essentiellement aux orientations nationales et aux vœux des familles, notamment ceux de voir leurs enfants poursuivre leurs études.*

*Cette situation est liée aux caractéristiques de cette spécialité : formalisation des contenus et emplois transversaux aux secteurs.*

Quel est le rôle d'un établissement dans la construction de l'offre de formation ? Pour une même spécialité de formation, les établissements scolaires mettent-ils en œuvre des stratégies de construction de l'offre de formation différentes ? Dans quelle mesure la spécialité de formation est-elle une variable significative dans la définition de la marge de manœuvre de l'établissement ? Pour faire évoluer l'offre de formation dans une spécialité, les établissements font-ils appel au même type d'acteurs, mobilisent-ils les ressources nécessaires selon des modalités identiques ou différenciées ?

C'est à partir de ces questions que l'article présenté ici explore la façon dont se construit et évolue l'offre

de formation en comptabilité dans des établissements appartenant à des catégories différentes tant par leur statut, leur taille que leur localisation <sup>1</sup>.

Mais l'éventuelle intervention d'un établissement dans cette construction se situe dans le cadre d'un contexte national, défini par les orientations données à la formation par le ministère de l'Éducation nationale et les caractéristiques générales de la relation entre l'emploi et la formation.

Avant de répondre à ces questions, il convient de caractériser de façon générale cette spécialité sous l'angle de sa gestion et des traits qui marquent les relations entre la formation et l'emploi.

#### UNE SPÉCIALITÉ DE FORMATION PEU ÉVOLUTIVE, LARGEMENT RÉPANDUE SUR L'ESPACE NATIONAL

D'une réforme à l'autre, une filière spécifique en comptabilité perdure depuis 1947, sous des appellations très proches (Liaroutzos et Mériot, 1996) pour les différents diplômes. Elle se distingue encore aujourd'hui, à tous les niveaux, des formations du secrétariat et de la vente. Ainsi, de récents débats ont traversé la Commission professionnelle consultative (CPC) quant à l'opportunité de fondre les BEP Comptabilité et Secrétariat en un seul. Finalement, les

\* **Maïten Bel**, économiste, est chargée d'études au Céreq (DPMT). Ses études portent en particulier sur la dimension locale de la relation formation-emploi : *Constructions et régulations de l'offre locale de formation*, M. Bel (éd.), 1996, Document du Céreq, no 117 ; et en 1995, « La formation, aide au développement local ? » in B. Charlot, J. Beillerot, *La construction des politiques éducatives*, Presses universitaires de France.

**Marie de Besses** est enseignante-chercheur au Centre universitaire d'éducation et de formation pour adultes et membre de l'Institut de recherche sur la production et le développement de Grenoble. Elle travaille en particulier sur les liens entre les changements dans l'organisation du travail et l'évolution de l'appareil de formation initiale et continue en utilisant la comparaison internationale. Elle a publié dans *Formation Emploi* no 51 : « Formation et emploi des ingénieurs dans quatre régions d'Europe », p. 31-48, juillet-septembre 1995.

**Sylvie-Anne Mériot** est chargée d'études au Département travail et formation du Céreq. Après une expérience dans le recrutement de personnel administratif pour les entreprises, elle étudie les besoins des employeurs en matière de formation professionnelle. Dans le cadre d'une réforme de diplômes de l'Éducation nationale, elle vient de publier, avec Olivier Liaroutzos, un ouvrage intitulé « *Évolution des métiers du tertiaire administratif et rénovation de la filière professionnelle de formation* », Collection Parcours pédagogiques, Céreq-Foucher, septembre 1996.

<sup>1</sup> Les analyses et résultats proposés ici sont à rapprocher de ceux concernant l'évolution de l'offre de formation en plusturgie, présentés dans l'article figurant au même dossier.

deux diplômes ont été maintenus, même si cette distinction ne correspond pas à des spécialités d'emplois vraiment différentes. Cette formation est structurée autour d'un BEP, d'un Baccalauréat professionnel Bureautique (option B), d'un Baccalauréat technologique Sciences et technologie tertiaire (STT), et enfin d'un BTS.

Les spécificités du travail comptable expliquent pour une grande part ces caractéristiques. En effet, la part du travail comptable appelée « comptabilité générale » est principalement destinée à l'information des tiers. Elle est fortement normalisée, à quelques adaptations sectorielles mineures près. Son évolution est impulsée par des réformes législatives. A l'inverse, la part du travail relevant de la profession comptable qui développe des outils de gestion peut varier sensiblement d'une entreprise à l'autre. Mais elle occupe une place tout à fait secondaire dans la formation. Cet élément facilite la formalisation des compétences mobilisées et l'élaboration et la transmission de contenus de formation.

Par ailleurs, l'emploi comptable concerne tous les secteurs de l'activité économique. La comptabilité est présente dans toutes les entreprises. Il est donc logique que, comme les emplois, les formations soient répandues sur l'ensemble de l'espace national. La dispersion territoriale des formations et des emplois est un des traits marquants de la spécialité.

Mis à part les cabinets d'experts comptables et les centres de gestion, comme en ce qui concerne les formations de secrétariat et les spécialités dites transversales, aucune organisation professionnelle n'est particulièrement représentative des métiers.

*« L'éparpillement de ces emplois explique aussi la fragilité de la représentation professionnelle, tant au niveau des employeurs qu'au niveau des salariés. Il s'agit d'un véritable handicap pour les Commissions professionnelles consultatives chargées de communiquer un avis au ministre de l'Éducation nationale pour toute demande de création ou de modification d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel » (Liaroutzos et Mériot, 1995).*

Ainsi, la faiblesse de la représentation des branches professionnelles au sein de la Commission professionnelle consultative « Techniques administratives et de gestion » accompagne l'absence d'expression claire sur des besoins, tant du point de vue qualitatif que quantitatif (Fourcade, Ourliac et Ourtau, 1992). D'abord, parce que la représentation du contenu des métiers comptables reste relativement floue, d'autre part, parce que cette expression est celle des membres qui participent aux CPC, issus des plus

grandes entreprises françaises et donc faiblement représentatifs de l'ensemble des employeurs.

Ceux-ci interviennent rarement. Dans les années récentes, ils ont cependant collectivement défendu la création d'un Brevet professionnel Bureautique en 1989-1990 pour recycler une partie de leur personnel touché par la diffusion de l'informatique dans les services administratifs. Ils sont également intervenus en 1993-1994, au moment des discussions qui ont conduit à la réforme des trois options du BTS Bureautique et secrétariat par la création des trois BTS Assistant de direction, Secrétaire-assistant trilingue, Assistant de PME-PMI. Mais d'une façon globale, les débats et orientations proposés par la CPC sont marqués par l'absence d'intervention de leur part.

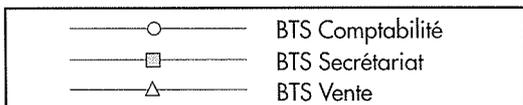
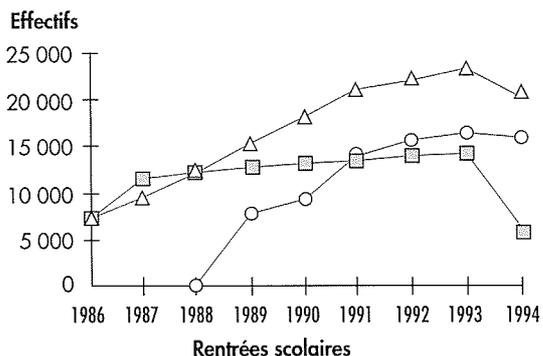
L'administration éducative est amenée, de ce fait, à gérer, au niveau national, la définition des diplômes et des contenus de formation de cette spécialité selon des logiques qui lui sont propres. L'ouverture ou la fermeture de sections de formation est gérée au niveau des Rectorats et des Conseils régionaux.

En dehors de ces deux moments dans lesquels les employeurs ont exprimé leurs attentes, le débat est dominé par deux thèmes. Le premier concerne les transformations susceptibles d'avoir une incidence sur la gestion des personnels enseignants. Il oppose souvent administration de l'Éducation nationale et syndicats d'enseignants et porte sur la stabilité des postes et des fonctions. Le deuxième renvoie aux multiples rôles de toute formation. L'enseignement en comptabilité, particulièrement au niveau des CAP, et comme les autres formations, assure à la fois la transmission de compétences nécessaires au système productif et une fonction de maintien dans le système scolaire de catégories d'élèves en difficulté. Sur ce dernier thème, le débat a été vif en 1992, au moment de la suppression du CAP ESAC (Employés administratifs et commerciaux). La question était de savoir si l'on maintenait cette formation qui permettait à des jeunes d'acquérir une qualification et de poursuivre leur scolarité, mais qui ne conduisait pas à une insertion professionnelle. A ce moment, la décision fut prise de supprimer le CAP (Maillard, 1993).

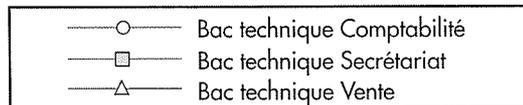
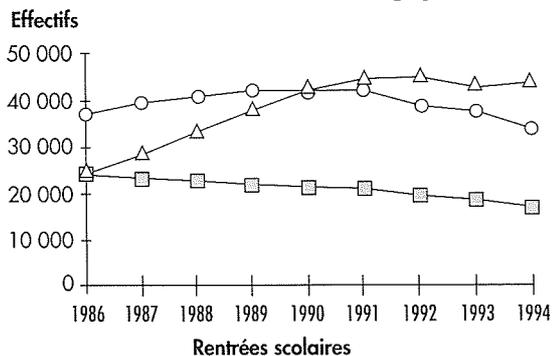
Cette fonction sociale, et plus largement une gestion de la spécialité dominée par la logique « scolaire » expliquent l'importance des effectifs qui, après une période de forte croissance, commencent à se stabiliser entre 1990 et 1994. Chaque année, tous niveaux confondus, 110 600 élèves sont inscrits en dernière année d'une formation professionnelle ou technologique comptable. Les élèves en comptabilité constituent

## SECRETARIAT, COMPTABILITÉ, COMMERCE ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INSCRITS EN DERNIÈRE ANNÉE DE FORMATION

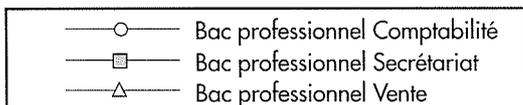
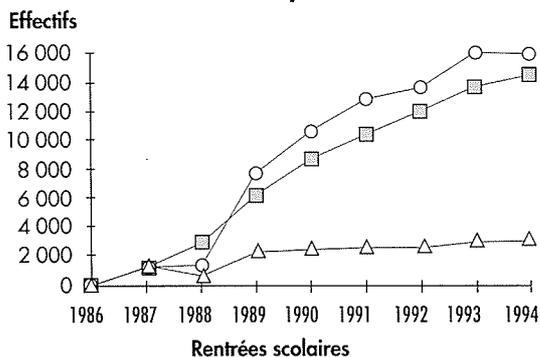
Graphique 1  
Évolution des effectifs  
en BTS



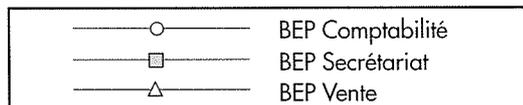
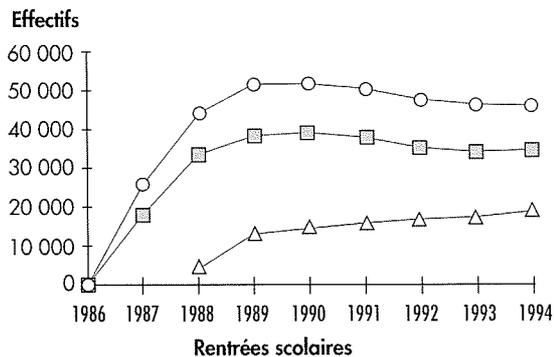
Graphique 2  
Évolution des effectifs  
en Baccalauréat technologique



Graphique 3  
Évolution des effectifs  
en Baccalauréat professionnel



Graphique 4  
Évolution des effectifs  
en BEP



environ le cinquième de l'ensemble des effectifs inscrits en CAP-BEP. Pour compléter ces indicateurs et pour donner un ordre de grandeur, on peut également rapprocher, pour l'année 1994, les 33 200 élèves inscrits en CAP-BEP dans cette spécialité des 932 inscrits en plasturgie au même niveau.

Ce volume d'élèves est stable dans le temps (comme le montrent les graphiques 1 à 4<sup>2</sup>), alors que celui des inscrits en formation de secrétariat a globalement tendance à baisser depuis 1989 et que ceux de la vente augmentent. L'importance de ces effectifs explique leur grande diffusion sur l'ensemble du territoire national : la comptabilité peut être qualifiée de formation répandue, par opposition à la plasturgie par exemple.

Dans cette spécialité de formation, à l'instar des autres, la poursuite d'études s'est aussi largement développée. Le BEP, par exemple, est devenu de plus en plus une propédeutique vers un Baccalauréat professionnel ou même un Baccalauréat technologique. Ce phénomène peut s'expliquer par les difficultés accrues d'accès à l'emploi avec un BEP, renforcées par l'évolution du contenu des métiers du tertiaire. Il s'agit aussi d'une spécialité largement choisie par les filles (entre 60 et 65 % de filles contre plus de 90 % pour le secrétariat et 50 % environ pour la vente<sup>3</sup>). Relativement à d'autres, les sections professionnelles et technologiques font l'objet d'une importante demande des élèves. La comptabilité est la filière de formation administrative qui offre les possibilités de prolongation d'études les plus longues avec l'opportunité de continuer vers l'expertise comptable. C'est un élément qui explique l'importance de la demande.

On retrouve l'influence de cette gestion selon une logique « scolaire », en l'absence d'interventions régulatrices de professionnels, dans les argumentaires accompagnant les projets d'ouverture de formation, présentés par les établissements.

De fait, le développement de l'offre de formation dans cette spécialité est particulièrement difficile à maîtriser. Les ouvertures de sections ne demandent pas d'investissements importants du point de vue de l'équipement. Les établissements scolaires cherchent de façon générale, à maintenir, voire à augmenter leurs effectifs. Si la demande des élèves le légitime, ils

<sup>2</sup> Ces graphiques sont établis par E. Kirsch (Céreq) à partir des données de la DEP. Ils montrent un fléchissement des effectifs en BTS Secrétariat en 1993, mais cette réduction n'est qu'apparente. Elle est due à l'ouverture d'un nouveau BTS d'Assistant de gestion de PME-PMI qui a recruté une partie des effectifs.

<sup>3</sup> Source Education nationale, exploitation Céreq, base de données REFLET.

Tableau 1  
**Répartition des élèves inscrits entre enseignement public et privé sous contrat en 1994**

	Etablissements publics	Etablissements privés sous contrat
Baccalauréat professionnel. Bureautique opt. B (comptabilité et gestion administrative)	20 505	10 367
Baccalauréat professionnel. Bureautique opt. A (gestion administrative et secrétariat)	17 960	9 168
Baccalauréat professionnel. Vente-représentation et Commerce-services	11 349	6 179
<b>Total</b>	<b>49 904</b>	<b>25 714</b>

Source : « Répartition des élèves selon les formations données, France métropolitaine »<sup>4</sup>.

sont donc facilement amenés à demander l'ouverture de nouvelles sections de formation. Cette faiblesse du coût d'ouverture, la pression de la demande sociale, sont sans doute les principales raisons pour lesquelles ces formations se sont également développées de façon importante dans l'enseignement privé sous contrat.

Si nous prenons l'exemple du Baccalauréat professionnel au plan national, dans chacune des spécialités de comptabilité, de secrétariat et de vente, un tiers des effectifs est inscrit dans l'enseignement privé.

Cette gestion « scolaire » des effectifs a peu de liens avec les débouchés potentiels. Cette composante se vérifie tant au niveau national qu'au niveau local.

Au plan national, si l'on rapporte le nombre de personnes qui sortent de formation au nombre des actifs dans la spécialité, on constate que ce rapport est deux fois plus important en comptabilité qu'en secrétariat. Les formés en comptabilité occupent deux fois moins souvent des emplois de comptables que les formés en secrétariat n'occupent d'emplois de secrétaire. Autrement dit, la relation formation-emploi dans cette spécialité est relativement lâche (Liaroutzos et Mériot,

<sup>4</sup> Tableaux statistiques « Etablissements du second degré », n° 6 271 pour l'enseignement public et n° 6 272 pour l'enseignement privé, 1993/1994, DEP B3/IH/mai 1994.

op. cit.). L'étude de la dynamique des recrutements sur quatre zones d'emploi confirme cet écart, les recrutements récents de secrétaires y sont plus nombreux que ceux de comptables (Margirier, 1996). Ces constats viennent conforter l'idée selon laquelle le développement de la formation n'est qu'en relation lâche avec l'évolution de l'emploi.

La faiblesse des liens entre l'institution éducative et les milieux économiques ne signifie pas l'absence de spécificités locales. Ces influences locales sont diffuses et éclatées mais agissent sur la construction de l'offre par les établissements de formation de deux façons. Les établissements s'efforcent de répondre à la demande des élèves, elle-même marquée par la composition socioprofessionnelle de la population de la zone sur laquelle on se situe. Les établissements ont des relations avec les entreprises pour assurer des lieux de stage ou de recrutement à leurs élèves.

Après avoir présenté ici les caractéristiques globales de la spécialité comptable, il convient donc d'observer la différenciation géographique de construction de l'offre de formation selon les territoires pour aborder ensuite la question d'éventuelles marges d'action dont dispose l'établissement en matière d'enseignement comptable dispensé en formation initiale.

### **DES EFFETS TERRITORIAUX DOMINÉS PAR LA DEMANDE DE FORMATION**

Quand on s'attache à la régulation territoriale de l'offre de formation en comptabilité à un niveau fin, celui de zones d'emploi, on observe des arrangements locaux divers. De façon générale, on retrouve l'absence d'expression des besoins en qualification, faute de professionnels représentatifs de l'ensemble des situations de travail des comptables. De plus, au niveau d'un métier précis, et d'une zone d'emploi, l'information statistique sur l'emploi et l'insertion est insuffisante. La source d'information la plus fiable provient du recensement de la population, avec un recul dans le temps regrettable. Il n'y a pas d'information à ce niveau de détail sur l'insertion des jeunes.

En définitive, les données sur lesquelles peut s'appuyer, par défaut, la régulation de l'offre ont trait au fonctionnement du système éducatif lui-même. Les comportements scolaires, les choix de poursuite d'études et l'orientation, constituent des données que le système éducatif connaît et gère au niveau des sections dans les établissements. On observe une variabilité territoriale de la demande éducative. Celle-ci renvoie pour une bonne part aux caractéristiques sociodémographiques de chaque territoire.

Notre hypothèse est que, pour la comptabilité, la demande éducative joue un rôle majeur dans les différences territoriales observées en matière d'offre de formation. Si tel est le cas, il existerait bien une régulation territoriale, s'organisant à partir de la réponse à une demande éducative, et malgré l'absence d'expression représentative sur les besoins de l'économie locale. Il n'est alors pas étonnant d'observer, dans certains cas, une offre de formation peu en rapport avec les réalités locales de l'emploi dans la spécialité.

Nous proposons d'illustrer cette hypothèse à travers l'étude de quatre zones d'emploi de la région Rhône-Alpes : Roanne, Oyonnax, Grenoble, et Saint-Etienne. Les chiffres utilisés sont extraits de la Banque de données Ressources humaines Rhône-Alpes<sup>5</sup> (BDRH). Celle-ci classe les emplois en Familles professionnelles et établit des correspondances entre catégories d'emplois et formations professionnelles.

La nomenclature en Familles professionnelles et les correspondances proposées par la BDRH ont été élaborées pour contribuer à éclairer la réflexion et les décisions en matière de formation, au vu des réalités de l'emploi. Pour le projet que nous nous sommes fixé, leur usage soulève cependant un certain nombre de problèmes. Nous les mentionnons pour illustrer la difficulté à appréhender la régulation de l'offre en termes de besoins en qualification de l'économie au niveau local.

En matière d'emplois administratifs, les Familles professionnelles (FAP) ne permettent pas mieux que le Répertoire opérationnel des métiers et des professions (ROME) ou la classification en Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) d'établir des frontières précises entre des catégories voisines. C'est le cas pour la frontière entre les techniciens et les employés, et pour celle entre les employés comptables non qualifiés et les employés administratifs divers. Nous avons éludé les difficultés liées à la première frontière en regroupant pour une partie de nos chiffres les catégories techniciens et employés (FAP 61 et 66), dans un ensemble unique, les comptables.

### **L'EMPLOI DES COMPTABLES**

La place des comptables dans la population active occupée varie selon les zones. On peut attribuer ces variations à la nature du tissu productif. Le tissu

<sup>5</sup> La Banque de données Ressources humaines (BDRH) de Rhône-Alpes rapproche des données sur l'emploi, la formation, et leurs évolutions pour chacune des zones d'emploi dans la région. La nomenclature en Familles professionnelles (FAP) est utilisée, comme dans d'autres Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF). Elle a été élaborée par la DARES par un rapprochement entre la nomenclature PCS de l'INSEE et le nouveau ROME de l'ANPE.

Tableau 2  
Indicateurs d'évolution d'emploi des comptables 1982-1990\*

	Roanne	Oyonnax	Grenoble	Saint-Etienne	Rhône-Alpes
Place des comptables dans la population active occupée	1,2 %	2,3 %	2,2 %	1,8 %	2 %
Évolution des effectifs globaux de population active occupée de 1982 à 1990	- 8,4 %	+ 14,9 %	+ 5,9 %	- 0,2 %	+ 7 %
Évolution des effectifs globaux de comptables occupés de 1982 à 1990	- 9,5 %	+ 51 %	+ 30 %	+ 10,4 %	+ 16 %
<b>Part des branches dans l'emploi des comptables</b>					
Services marchands aux entreprises	30 %	18 %	25 %	23 %	26 %
Industrie textile habillement	15 %				
Caoutchouc matières plastiques		36 %			
Services non marchands			7 %		
Construction électrique et électronique			7 %		
Fonderie, travail des métaux				7 %	

**Note :** On ne dispose pas de données plus récentes pour les zones d'emploi. Les banques de données par zone sont construites à partir des informations fournies par le recensement. L'enquête emploi révèle, au niveau national, d'importantes fluctuations d'une année à l'autre du nombre d'employés de service comptable et financier pour la période 1990-1992, avec au total une réduction de l'ordre de 6 %.

industriel de Roanne est plus concentré que celui d'Oyonnax.

Les très petites entreprises, comme les façonniers du textile, y ont fréquemment recours à des cabinets d'expertise comptable, car ils n'ont pas de comptable au sein de leur entreprise. Au contraire, à Oyonnax, une part importante de l'emploi comptable se trouve dans des entreprises de plasturgie. A Grenoble, les cabinets d'expertise jouent aussi un rôle relativement important.

A Roanne, globalement l'emploi connaît une sérieuse récession qui se traduit par un repli des effectifs de comptables occupés. Par contre, dans les trois autres zones, l'emploi dans la profession s'accroît sur la période 1982-1990. Quand l'emploi global est en expansion, comme à Grenoble, et surtout à Oyonnax, le nombre de comptables s'accroît encore plus fortement. A Saint-Etienne, la progression de l'emploi comptable, malgré la quasi-stagnation de l'emploi global, peut être associée à la politique d'incitation à l'essaimage, dans le cadre de la reconversion industrielle de la zone. La création d'entreprises

juridiquement indépendantes est favorable au développement de cette catégorie d'emplois.

Il convient aussi de s'interroger sur la nature de ces emplois et la structure de leur répartition. Nous avons plus haut soulevé les incertitudes quant à la frontière entre techniciens et employés. Les chiffres ci-dessous sont donc à utiliser avec prudence, plutôt pour appréhender des tendances, qu'une réalité décrite avec précision.

Sur la période 1982-1990, la structure des emplois entre les quatre zones a tendance à s'homogénéiser, en se rapprochant de la moyenne de Rhône-Alpes. Ces données sont à rapprocher de celles concernant la formation.

#### LA FORMATION EN COMPTABILITÉ

Les indicateurs fournis dans le tableau 4 permettent de caractériser la structure, par niveau, des élèves sortants d'une formation dans la spécialité. Ils donnent également des informations sur la poursuite d'étude et le poids relatif des effectifs des Baccalauréats technologiques par rapport à ceux du Baccalauréat professionnel. Les

Tableau 3  
Indicateurs d'évolution d'emploi des comptables 1982-1990\*

	Roanne	Oyonnax	Grenoble	Saint-Etienne	Rhône-Alpes
Part des techniciens dans l'emploi comptable total, en 1990	19 %	21 %	22 %	18 %	20 %
Évolution des effectifs de techniciens sur 1982-1990	+ 24,3 %	+ 70 %	+ 64,9 %	+ 34,6 %	36,6 %
Évolution des effectifs d'employés sur 1982-1990	- 15 %	+ 47,2 %	+ 22,4 %	+ 8 %	14,6 %

chiffres sont fournis pour deux années successives, l'année scolaire 1992-1993, et l'année 1993-1994, car il s'en dégage des informations significatives.

Sur les quatre zones, le niveau IV est l'étage le plus important de la filière comptable, du point de vue des effectifs. Dans les zones de Roanne, Grenoble, et Saint-Etienne, ceci est dû à la part importante des sections technologiques dans ce niveau. C'est particulièrement le cas à Grenoble. Ceci explique que Grenoble soit aussi la seule zone dans laquelle les sorties au niveau IV ne regroupent pas les effectifs les plus importants de sortants. C'est le cas dans les trois autres zones. La filière de formation est particulièrement tirée vers la poursuite d'études à Grenoble. Oyonnax constitue un cas à part. Dans cette zone de petite agglomération, l'absence de niveau III se traduit par une part plus importante des Baccalauréats professionnels dans le niveau IV.

La comparaison des chiffres sur les deux années scolaires successives fait apparaître une tendance générale et marquée du système éducatif à permettre les poursuites d'études. Celles-ci se réalisent à deux étapes. La première est le passage du BEP au niveau IV, particulièrement fréquent à Roanne, Oyonnax, et Saint-Etienne, favorisé par une offre de Baccalauréat professionnel qui satisfait presque tous les élèves qui choisissent cette orientation à l'issue du BEP. C'est en deuxième lieu le passage du Baccalauréat technique au BTS et DUT pour les Baccalauréats technologiques, et, pour un nombre croissant de Baccalauréats professionnels, en BTS. La fréquence de cette orientation concerne les zones de Roanne, Grenoble, et Saint-Etienne.

Aujourd'hui, l'essentiel des sortants au niveau IV est constitué des élèves issus du Baccalauréat professionnel. Une étude conduite au niveau national (Eckert, 1995) se fondant sur les chiffres de l'Observatoire national des entrées dans la vie active (ONEVA), relève la dégradation importante de l'insertion des Baccalauréats professionnels en bureautique sur la période 1990-1992 (sortants de 1988 et 1990). Il

attribue ce phénomène à la conjonction d'une croissance forte de l'offre avec une dégradation générale de l'emploi sur la période. La dégradation est nettement plus importante pour la bureautique que pour les spécialités industrielles, ce qui est à relier à une augmentation beaucoup plus rapide de l'offre en bureautique.

Il semblerait que, dans les trois zones d'agglomération, les élèves et leurs familles réagissent à cette dégradation de l'insertion en choisissant plus fréquemment la poursuite d'étude. L'offre de formation accompagne cette tendance.

Ce phénomène est particulièrement marqué dans la zone de Grenoble. On peut rapprocher cette caractéristique de la composition socioprofessionnelle de la population de la zone, plus dotée d'emplois de cadres et de professions intermédiaires que les trois autres. A ce modèle urbain en cours d'affirmation dans deux autres zones (Roanne et Saint-Etienne), s'oppose celui d'Oyonnax, où l'offre s'arrête au niveau III.

Une telle situation peut être à l'origine de déplacements d'élèves pour la poursuite d'études. Vraisemblablement, la demande d'études dans les trois zones urbaines est, pour partie, alimentée par des élèves hors zone. La réputation d'excellence scolaire de certains établissements urbains peut contribuer à cette polarisation.

Tout ce passe comme si le lien entre l'emploi et la formation en comptabilité était médiatisé par la demande de formation. Les zones dans lesquelles le poids des catégories socioprofessionnelles des cadres et des catégories intermédiaires est élevé sont celles où la poursuite d'études est la plus forte <sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Ces corrélations ont été présentées et analysées in Caro et Hillau (1996).

**Tableau 4**  
**Structure des sortants et attractivité des formations sur les quatre zones**

Années scolaires	Roanne		Oyonnax		Grenoble		Saint-Etienne	
	92-93	93-94	92-93	93-94	92-93	93-94	92-93	93-94
Sorties Formations initiales : part niveau III	21 %	26 %			39 %	41 %	18 %	20 %
Sorties Formations initiales : part niveau IV	36 %	41 %	56 %	69 %	29 %	27 %	40 %	43 %
Sorties Formations initiales : part niveau V	43 %	33 %	44 %	31 %	32 %	32 %	42 %	37 %
Effectifs scolaires niveau IV/niveau V	68 %	119 %	89 %	151 %	104 %	113 %	91 %	111 %
Effectifs scolaires niveau III/niveau IV	60 %	52 %			63 %	52 %	36 %	35 %
Part des Sciences et technologies tertiaires dans le niveau IV	60 %	68 %	47 %	47 %	74 %	81 %	63 %	73 %
Taux d'attractivité du Baccalauréat professionnel		1,16		1,16		3,07		1,28

Source : d'après les données de la BDRH, édition 1994.

**Note** : les données sur la formation initiale sont relatives à l'année scolaire 1992-1993 pour les flux de sortie et 1993-1994 pour les effectifs scolarisés. Le taux d'attractivité est le rapport entre le nombre de places offertes et de places demandées par les élèves.

### RAPPROCHEMENTS ENTRE OFFRE DE FORMATION ET SITUATION DE L'EMPLOI

On a tenté de donner une indication des rapports entre les flux de sortie et les emplois de comptable pour chacune des zones<sup>7</sup>. On a rapproché, tous niveaux confondus, les flux de sortants et les effectifs occupés. Pour favoriser l'appréciation de ces chiffres pour la comptabilité, les éléments correspondants ont été calculés pour l'ensemble des formations et des emplois liés au Génie électrique.

Pour la comptabilité, cet indicateur est relativement élevé sur les quatre zones. Pour cette spécialité, l'abondance relative de l'offre s'observe également au niveau de l'ensemble de Rhône-Alpes.

C'est à Roanne et Saint-Etienne que ce rapport est le plus élevé pour la comptabilité. Or ce sont les deux zones dans lesquelles l'évolution des emplois en comptabilité est la plus défavorable. On peut observer que, dans le cas de Saint-Etienne, l'abondance de

**Tableau 5**  
**Sorties de formation initiale et emploi**

	Roanne	Oyonnax	Grenoble	Saint-Etienne	Rhône-Alpes
Flux de sortie de formation initiale rapporté à la population active occupée en comptabilité en 1990	9,5 %	4,4 %	5,6 %	7,3 %	7 %
Flux de sortie de formation initiale rapporté à la population active occupée en Génie électrique en 1990	6,5 %	2 %	3,5 %	7,8 %	4,5 %

Source : d'après les données de la BDRH, édition 1994.

**Note** : les données sur la formation initiale sont relatives à l'année scolaire 1992-1993 pour les flux de sortie et 1993-1994 pour les effectifs scolarisés.

l'offre concerne aussi le Génie électrique. Une explication pourrait résider dans l'importance passée des structures industrielles qui a pu justifier à une période

<sup>7</sup> Les indicateurs construits ne sont qu'une approche de la réalité. Les informations sur le recrutement des jeunes dans chacune des familles professionnelles concernées n'existent qu'au niveau national.

cette offre de formation en Génie électrique. De façon générale, à Roanne et Saint-Etienne, il y aurait une tendance hystérésique au maintien des structures de formation, y compris quand les réalités économiques qui ont justifié ces créations ont été profondément modifiées par le déclin industriel.

On peut s'interroger sur l'apparente irrationalité de l'offre de formation. Tient-elle à une mauvaise information des élèves et de leurs familles ? S'agit-il d'une inertie de l'appareil de formation, en décalage par rapport aux évolutions de l'emploi ? Les informations sur le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes incitent à proposer une explication mettant en jeu les rationalités individuelles.

### CHÔMAGE DES JEUNES ET FORMATION

Rappelons que nous ne disposons pas, au niveau d'une zone d'emploi et d'une spécialité, de données sur l'insertion. A défaut, on a construit un indicateur (assez approximatif) de l'exposition au chômage pour les comptables, en indiquant également les données correspondantes pour l'ensemble Génie électrique. Le nombre des demandeurs d'emploi en septembre 1994 est rapporté au nombre des actifs occupés de chaque ensemble lors du recensement de 1990. La part des jeunes de moins de 26 ans dans l'effectif total de demandeurs d'emplois de la famille à la même date fournit une information complémentaire quant aux difficultés spécifiques des jeunes.

Tableau 6

#### Chômage et insertion des comptables comparé à l'ensemble Génie électrique

	Roanne	Oyonnax	Grenoble	Saint-Etienne	Rhône-Alpes
Exposition au chômage* des comptables	37 %	20 %	28 %	32 %	30 %
Part des < 26 ans dans les comptables au chômage au 09/94	48 %	40 %	36 %	48 %	39 %
Exposition au chômage de l'ensemble des actifs Génie électrique	20 %	14 %	13 %	23 %	17 %
Part des < 26 ans dans le chômage « génie électrique » au 09/94	42 %	n. s.	37 %	42 %	40 %

\* Exposition au chômage = demandeurs d'emploi en septembre 1993/actifs occupés en comptabilité en 1990.

### Composition de l'ensemble Génie électrique

#### • Du côté des Familles professionnelles :

- électriciens du bâtiment, génie civil (groupe 9) ;
- techniciens de maintenance en mécanique, électricité, électronique (groupe 22) ;
- ouvriers qualifiés et agents subalternes de l'entretien électrique et électronique (groupe 24) ;
- techniciens, agents de maîtrise en électricité, électronique (groupe 28) ;
- métiers qualifiés, électricité, électronique,... (groupe 29).

#### • Du côté des formations initiales :

- BTS Maintenance industrielle ;
- BTS Maintenance après-vente ;
- DUT Maintenance industrielle ;
- BTS Contrôle industriel ;
- BTS Électrotechnique ;
- BTS Photonique ;
- DUT Électronique ;
- DUT Électrotechnique ;
- Baccalauréat professionnel Equipement électrique ;
- Baccalauréat professionnel Maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MSMA) ;
- Baccalauréat professionnel Maintenance de l'audiovisuel électronique ;
- Baccalauréat professionnel Maintenance Réseaux-bureautique-télématique (MRBT) ;
- Baccalauréat professionnel Maintenance des appareils et équipements ménagers et de collectivité (MAEM) ;
- Btn Électronique ;
- Btn Physique ;
- BEP Maintenance des équipements de commande de systèmes industriels (ECSI) ;
- BEP Installateur conseil en équipement foyer ;
- CAP Électrotechnique ;
- BEP ...Électronique ;
- CAP Installation en télécommunications et courants faibles.

Sur les quatre zones, comme en Rhône-Alpes, le chômage touche nettement plus les comptables que les personnes des métiers du Génie électrique. Dans l'ensemble des zones et des spécialités, il y a une relative similitude quant aux difficultés spécifiques des jeunes, qui représentent environ 40 % des demandeurs d'emploi. C'est donc la situation de l'emploi du groupe

professionnel concerné, tous âges confondus, qui rend problématique l'insertion des jeunes comptables.

Cependant, deux cas se distinguent, ceux de Roanne et de Saint-Etienne. Les difficultés spécifiques des jeunes comptables y sont relativement plus accentuées qu'ailleurs.

La conjonction d'un système d'emploi local particulièrement dégradé avec un excès de l'offre de formation professionnelle aboutit à un chômage très important des jeunes concernés. On peut supposer que, dans ces deux zones, la présence de niveau III provoque une sélection pour l'accès à l'emploi fortement défavorable aux jeunes issus des niveaux IV, et, encore plus nettement, des niveaux V.

En s'attachant de plus près aux deux zones dans lesquelles les difficultés d'insertion sont les plus grandes, Roanne et Saint-Etienne, on peut mettre en évidence les éléments du mode de construction de l'offre de formation qui y prévaut.

Les projets d'ouvertures de sections de formation présentés par les établissements sont argumentés, principalement pour cette spécialité, par la présence d'un vivier d'élèves en demande de poursuite d'études. Il y a ainsi un enchaînement entre trois variables : la demande sociale de formation, l'offre existante qui influe sur la demande et les difficultés d'insertion qui alimentent la demande de poursuite d'études.

Une quatrième variable mérite d'être prise en compte. C'est la concurrence entre enseignements public et privé pour cette spécialité. Le discours des acteurs recueillis au cours d'enquêtes sur les zones de Roanne et Saint-Etienne montrent que cette concurrence joue un rôle significatif. L'enseignement privé étend d'autant plus facilement son activité qu'il s'agit de formations dont le coût de fonctionnement est faible et qui sont fréquemment demandées par les

élèves. Les procédures conduisant à l'ouverture d'une formation dans le privé diffèrent de ce qui se passe dans le secteur public. Il est possible d'ouvrir une formation sur la base d'un autofinancement. Par la suite, on peut s'appuyer sur l'existence et le fonctionnement de la formation pour en demander le financement, dans la mesure où elle correspond à un « besoin scolaire » reconnu. Pour renforcer le bien fondé de leur demande, les établissements privés peuvent avoir recours à la surcharge des classes.

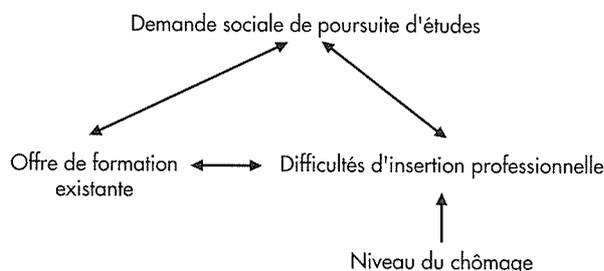
L'absence d'acteurs locaux capables d'émettre un avis sur l'évolution souhaitée de la formation explique l'inexistence de régulations locales en ce qui concerne l'évolution de l'offre de formation en comptabilité. Il paraît en effet peu réaliste d'espérer construire, pour cette spécialité, des procédures de régulation fondées sur les besoins de l'appareil productif local.

Cette absence ne signifie pas pour autant qu'il n'y a aucune influence du milieu local. L'offre de formation est diversifiée selon les zones, on l'a vu. Elle s'adapte aux spécificités démographiques et socioprofessionnelles de la population. Ce processus, largement dominé par la demande, joue en faveur des établissements scolaires des agglomérations importantes qui peuvent justifier d'un vivier d'élèves suffisant. Il tient peu compte des possibilités d'insertion des jeunes dans cette spécialité. La régulation de l'offre de formation dans cette spécialité obéit essentiellement à une rationalité scolaire. Elle est peu liée à l'évolution de l'emploi au niveau local et conduit parfois à d'importantes difficultés au niveau de l'insertion. L'examen des conduites des établissements en matière de développement de l'offre montre comment celle-ci répond à cette logique scolaire de réponse aux demandes individuelles de prolongation de la scolarité.

### LES FORMATIONS EN COMPTABILITÉ : UN ESPACE RÉDUIT POUR DES STRATÉGIES D'ÉTABLISSEMENTS

Comme toute organisation, un établissement scolaire cherche à se développer ou pour le moins à se maintenir. Ceci implique le développement de stratégies lui permettant d'attirer des élèves et de se procurer des ressources pour développer ou maintenir son offre de formation. On a vu que les formations en comptabilité attirent des candidatures d'élèves et sont peu coûteuses du point de vue de leur fonctionnement. La question posée ici est celle de la possibilité, pour un établissement, de s'appuyer sur cette spécialité de formation pour se développer ou améliorer son image.

Graphique 5  
Facteurs déterminants de l'offre de formation en comptabilité



## DES OFFRES DE FORMATION EN COMPTABILITÉ PLUTÔT DOMINÉES PAR LES REGISTRES DE RÉPUTATION DES ÉTABLISSEMENTS

Les établissements de formation sont situés sur des registres de réputation que l'on a regroupés autour de quatre catégories : l'excellence scolaire, l'excellence technique, la remédiation et la polyvalence de proximité. Si l'on retrouve la formation en comptabilité sur ces registres, c'est toujours en association avec d'autres spécialités de formation.

Sur le registre de l'excellence scolaire, la comptabilité est présente dans les établissements spécialisés dans les formations tertiaires. Compte tenu de l'ancienneté de cette formation et de la stabilité des diplômes, c'est elle qui a souvent contribué à la construction de la réputation de l'établissement. Dans cette formation encore plus que pour les autres, l'équipe d'enseignants et le responsable d'établissement pratiquent la sélection d'élèves. Dans une hiérarchie fondée sur des critères de performance scolaire, ce sont les meilleurs qui sont admis en comptabilité. A propos de la spécialité secrétariat, une étude récente précise que « *Dans un même établissement, elle se trouve souvent dépréciée par rapport à l'option comptabilité. Ses élèves ont généralement des dossiers scolaires considérés comme moins bons. Les inquiétudes quant à leur avenir professionnel sont plus fréquentes et l'intérêt des entreprises vis-à-vis d'eux supposé moins grand* » (Agulhon et Monaco, 1995). Les taux de réussite aux examens sont élevés. La comptabilité contribue donc au maintien de la réputation d'excellence attachée à l'établissement. Ceux qui ont une stratégie active visant à améliorer leur réputation d'excellence cherchent à élever le niveau des formations qu'ils assurent. Dans ce cadre, ils suppriment parfois des classes des premiers niveaux, pour ouvrir des classes de Baccalauréat professionnel ou technologique, ou même de BTS. Cette politique peut profiter aux formations comptables.

Mais aujourd'hui ce n'est pas autour de la comptabilité que sont présentés des projets novateurs. Aucun diplôme nouveau n'est créé et les opportunités de construction de formations spécifiques, adaptées à des situations particulières, n'existent pas. Dans ce type de situation, les projets sont orientés plutôt sur des formations à dominante commerciale.

Sur le registre de la remédiation, la comptabilité est également présente. Dans les établissements pour lesquels ce registre de réputation domine, les sections de comptabilité rassemblent les meilleurs élèves à partir du Baccalauréat professionnel. La sélection est faite à la sortie du BEP. Mais là non plus, la spécialité ne sert

pas de support à la construction de relations particulières avec l'environnement. A titre d'exemple, on peut citer le cas d'un lycée professionnel de plus de 700 élèves associé à un lycée technique de même taille. Cet établissement joue le rôle de lycée de proximité en banlieue et accueille les élèves de l'agglomération refusés dans d'autres établissements. Avec cette catégorie de public, il parvient à se montrer particulièrement novateur dans des formations à l'habillement et l'imprimerie pour lesquelles il développe des relations multiples avec les entreprises les plus à la pointe du secteur. Par contre, pour les enseignements en secrétariat et comptabilité, où au niveau du BEP les élèves sont quatre fois plus nombreux, l'évolution de l'offre est guidée par les vœux des élèves et les réformes du système éducatif.

La relative sélection d'élèves dans la spécialité ne suffit généralement pas à améliorer le taux d'attractivité de cette formation, dominée par un « effet réputation » de l'établissement. Le problème de celui-ci est alors de maintenir son effectif. On peut citer le cas d'une zone urbaine importante au sein de laquelle, pour la spécialité comptable, on observe des différences dans l'attractivité des formations selon les établissements scolaires, comme l'illustre le tableau suivant.

Tableau 7  
**Taux d'attractivité\* par niveau de formation comptable et par établissement pour 1993-1994**

	Etablissement A	Etablissement B	Total zone
1 <sup>ère</sup> année CAP/BEP	0.38	1.19	0.76
1 <sup>ère</sup> année Baccalauréat professionnel	1.90	4.23	3.04

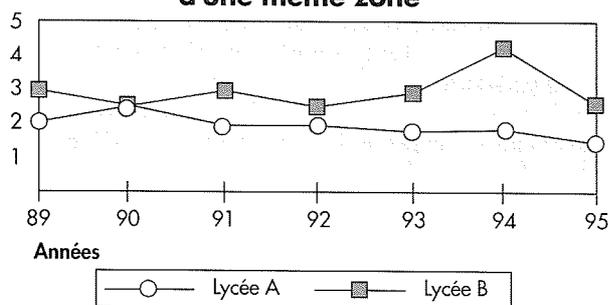
\* Le taux d'attractivité est le rapport des premiers vœux des élèves sur le nombre de places offertes.

Source : Rectorat concerné.

Ces effets de réputation perdurent dans le temps comme le montre le graphique suivant, pour le Baccalauréat professionnel : malgré quelques fluctuations, l'avantage est resté au même établissement depuis 1989.

Face à cette difficulté, les établissements dont la réputation est moins bien établie ont du mal à maintenir leurs effectifs qui, si l'opportunité se présente, vont poser leur candidature ailleurs. On a pu observer, dans un cas, une stratégie de long terme visant à

Graphique 6  
**Évolution de l'attractivité du Baccalauréat  
 professionnel Bureau-Comptabilité  
 entre deux établissements scolaires  
 d'une même zone**



restaurer la réputation de l'établissement en n'acceptant que des élèves ayant choisi l'établissement (1<sup>er</sup> vœu) et dont le dossier scolaire est acceptable. Cette pratique présente le risque, à court terme de réduire fortement l'effectif, entraînant une diminution des moyens accordés.

La formation en comptabilité, parce qu'elle est répandue, fait souvent partie de l'offre des établissements qui se positionnent de façon principale sur le registre de polyvalence de proximité. La logique de construction de l'offre est alors d'offrir une vaste palette de formation, dont la comptabilité fait pratiquement toujours partie. Mais dans ce cas, la filière est rarement complète. Les élèves sont conduits à se déplacer pour poursuivre leur scolarité au-delà du niveau du BEP et surtout du Baccalauréat professionnel.

Par contre, il ressort de nos investigations que la spécialité comptabilité ne sert jamais de support au registre d'excellence technique. Un établissement scolaire n'est pas repéré pour la formation en comptabilité qui y est assurée. La nature même de la formation et surtout des emplois expliquent cette caractéristique. On a défini le registre de réputation de l'excellence technique comme celui sur lequel des relations denses s'établissent entre un établissement scolaire et une branche professionnelle et des entreprises. On retrouve au niveau de l'établissement scolaire les mêmes caractéristiques qu'au niveau national. Compte tenu de la nature très formalisée de la formation, et surtout de l'insertion des comptables dans tous les secteurs de l'activité économique, les relations entre structures scolaires et entreprises sont limitées à des stages en cours de scolarité.

Cette présentation de la place de la comptabilité dans l'éventail des registres de réputation des établissements

scolaires montre que la formation n'est pas un levier sur lequel s'appuient des stratégies permettant aux établissements de se développer.

#### LA CONSTRUCTION DE L'OFFRE DE FORMATION EN COMPTABILITÉ MOBILISE PEU LES ACTEURS EXTÉRIEURS À L'ÉTABLISSEMENT

Dans la suite logique de ce qui vient d'être présenté, on constate que l'évolution de l'offre de formation en comptabilité dans les établissements se fait essentiellement à partir d'une mobilisation des acteurs internes à l'Education nationale : personnes du Rectorat, établissements de formation.

Quand un établissement demande une ouverture de section dans une formation en comptabilité, l'argumentaire s'appuie quasi-exclusivement sur la nécessité de répondre à la demande des élèves et d'élever le niveau de formation. Il cherche ainsi à constituer une offre complète sur cette filière permettant aux nouveaux élèves d'envisager la totalité de leur formation au sein de la même structure. Cet argumentaire ne prend appui sur aucun acteur extérieur. Dans une seule des situations rencontrées, un établissement d'une petite ville a fait soutenir son projet d'ouverture d'un Baccalauréat professionnel comptabilité par le député-maire. L'argument développé s'appuie sur la nécessité de fournir une possibilité de poursuite d'études aux élèves issus d'un BEP administratif.

Mais les argumentaires construits par les établissements répondent aussi, dans un nombre non négligeable de situations, à la menace de fermeture de section. Ces menaces sont suscitées par l'existence de formations similaires offertes par plusieurs établissements sur une même zone face à un vivier limité d'élèves. Cette concurrence est souvent entre établissements privés et publics. La partie est difficile à défendre, et la spécialité se prête mal au développement d'atouts susceptibles de renforcer les taux d'attractivité. La stratégie consiste plutôt à renforcer l'image de l'établissement sur d'autres disciplines, ou plus largement sur la vie scolaire par le développement d'échanges internationaux, de section sport-études par exemple. Ces politiques sont généralement conduites sans connaître les dynamiques d'offre des établissements voisins.

Le maintien des sections peut aussi tenir à la volonté rectorale de conserver des formations offertes par le service public et d'offrir ainsi le choix aux élèves et aux familles.

Ainsi, dans une stratégie visant à développer ou pour le moins à maintenir la structure, les établissements scolaires s'appuient peu ou pas sur la comptabilité. Autour de cette spécialité, ils ne peuvent mobiliser les entreprises ou les branches professionnelles. Ils peuvent mobiliser les collectivités territoriales mais ce soutien s'appuie plus sur des objectifs de scolarisation pour tous ou d'aménagement du territoire que sur des caractères spécifiques de la formation en comptabilité.

\* \*  
\*

A l'origine de notre démarche, on s'est interrogé sur l'existence de constructions spécifiques d'acteurs permettant de comprendre une éventuelle différenciation de la structure de l'offre de formation sur le territoire.

A propos de formation en comptabilité, on ne peut parler de dynamiques territoriales au sens de construits d'acteurs locaux ou du local<sup>8</sup>, qui donneraient forme à la structure de l'offre.

L'offre de formation évolue principalement au rythme des injonctions nationales et de la demande sociale. On a montré que la référence à l'emploi occupait une place très faible dans sa construction. Pour les zones d'emploi étudiées, on peut observer des liens ténus entre évolution des structures d'emploi et de formation.

Dans les établissements scolaires enquêtés, l'argumentaire développé pour demander la création de sections de comptabilité s'appuie très peu sur une référence à l'emploi. Par ailleurs, on ne peut que déplorer l'absence d'informations statistiques sur l'insertion des sortants de ces formations, tant au niveau local que régional ou national. La seule différenciation de l'offre sur les zones tient à leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques.

<sup>8</sup> On entend par acteurs du local ceux qui interviennent sur l'évolution de l'offre de formation sur un territoire sans y être localisés (Rectorat, Conseil régional, branches professionnelles, ministère de l'Éducation nationale, DATAR...).

## Bibliographie

Agulhon C., Monaco A. (1995), « Alternance sous statut scolaire, deux filières du BEP au BTS : la plasturgie et la bureautique », rapport de recherche, GREE, p. 87.

Cette spécialité se développe donc essentiellement en réponse à la demande des élèves et reste régulée de façon interne par l'Éducation nationale, sans véritable intervention d'acteurs extérieurs. Ce constat invite à considérer la formation en comptabilité comme une formation intermédiaire entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel. Le contenu vise l'acquisition de techniques mises en œuvre dans l'emploi, mais les démarches et comportements qui contribuent à construire l'offre, de la part des élèves et des familles sont plutôt guidées par la logique de poursuite d'études et de « rattrapage » pour les élèves qui n'ont pu accéder à la formation générale. Les formations en comptabilité, en raison de leur usage, de leur mode de diffusion sur le territoire doivent être appréciées non seulement sous l'angle de la formation à un type d'emploi, mais aussi en tant que voie d'élévation du niveau de réussite scolaire.

Compte tenu des connaissances requises pour obtenir les diplômes, du caractère très formalisé et général de la formation, les établissements ne peuvent, en s'appuyant sur elle, développer des modules originaux, qui relèveraient de constructions particulières avec les acteurs locaux. On évoque ici les Formations complémentaires d'initiatives locales ou les Cycles d'insertion professionnelle par alternance, ou même l'apprentissage.

L'absence de ces arrangements, pour ce qui concerne cette formation trouve ses fondements dans les spécificités de la spécialité : formalisation forte de la formation, insertion dans des emplois transversaux à toutes les branches d'activité économique. Elle laisse penser que la formation en comptabilité ne constituera pas un support aux dispositifs de formation qui devraient se développer dans le cadre de la loi quinquennale.

Maïten Bel, Sylvie-Anne Mériot  
Céreq  
Marie de Besses  
IREPD

*Constructions et régulations de l'offre locale de formation professionnelle et technique initiale*, Document n° 117, Céreq.

Fourcade B., Ourliac G. et Ourtau M. (1992), « La négociation des diplômes technologiques : les Commissions professionnelles consultatives », *Formation Emploi* n° 39, Céreq, p. 45-54.

Liaroutzos O. et Mériot S.-A. (éds.), (1995), *Tertiaire administratif, actualisation de la filière professionnelle de formation*, volume 1, rapport Céreq.

Liaroutzos O. et Mériot S.-A. (1996), *Evolution des métiers du tertiaire administratif et rénovation de la filière professionnelle de formation*, Collection Parcours pédagogiques, Céreq-Foucher, septembre.

Maillard F. (1993), « De la professionnalisation à la remédiation scolaire, les multiples fonctions d'un diplôme », *Formation Emploi* n° 42, Céreq, p. 7-24.

Margirier G. (1996), « Offre et demande de formation : quelle cohérence avec l'état du marché du travail ? Analyse par zone d'emploi », in *Constructions et régulations de l'offre locale de formation professionnelle et technique initiale*, Document n° 117, Céreq.